

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Articles L 5211-47 et R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est porté à l'information du public que le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR relatif au 2ème trimestre de l'exercice 2020 est tenu à sa disposition pour être consulté sur place au siège de l'EPCI (57, Rue de la Kirneck à BARR) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

Par ailleurs, toute personne souhaitant le cas échéant s'approprier ce document, peut l'obtenir à ses frais aux conditions usuelles de reproduction des documents administratifs.

Fait à Barr, le 23 juillet 2020

Le Président Par délégation

Le Directeur Général des Services

Richard SATTLER

Ampliation ::

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres pour affichage
- Archives